Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 095-219500113-20261113-2026_43-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-43 : VOTE DES LOYERS

L'an deux mil vingt-six, le 13 novembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Martine SOREL, Maire

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Madame Annie DUPAS, Monsieur Mario LESAGE, Adjoints, Monsieur Guy FOURNIER, Monsieur Martial SUZE, Madame Véronique NOBLE et Monsieur Maxime RIGOULAY, Conseillers

•**Personnes excusées :** Madame Marie-Thérèse HERBINIER (pourvoir à Madame Martine SOREL), Madame Sylvie LEFRANÇOIS (pourvoir à Monsieur Mario LESAGE), Madame Séverine CHAMPETIER (pouvoir à Monsieur Jean-Joël GIL)

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur Mario LESAGE en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2026-43 : VOTE DES LOYERS

Le Maire, Madame SOREL rappelle les montants des différents loyers encaissés par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil propose :

- De ne pas augmenter le loyer communal de l'appartement en mairie pour l'année 2027, soit : 663 euros pour l'appartement en Mairie
- D'augmenter le loyer communal du 14 rue de la Mairie pour l'année 2027, soit : 250 euros pour le 14 rue de la Mairie

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette décision.

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

Délibéré en séance des jours mois et années susdits.

Fait à Ambleville, le 13 NOV. 2026

Le Maire,

MAIRIE D'AMBLEVILLE 95 (Val d'Oise)

Martine SOREL

Le secrétaire de séance

Mario LESAGE